



Ressources et Développement des Activités et des Métiers de l'environnement

Parc Technologique et Environnemental
Route des Salins - 34140 MEZE
TEL : 04 67 51 00 53
FAX : 09 70 32 11 11
contact@ardam.fr
www.ardam.org

UCC « Direction d'un Accueil Collectif de Mineurs »

Présentation de la formation

DATES DU MODULE :

- Partie 1 : 9 jours à St jean du Gard du 23/02 au 03/03/2019
- Stage de direction : 14 jours dont 4 nuitées minimum, été 2019
- Partie 2 : Du 1 au 2/10/2019 et le 21/11/2019

INSCRIPTION

Avant le 15/12/2019 : envoyer le dossier d'inscription à l'ardam – route des Salins 34140 MEZE (voir liste des pièces administratives à fournir en dernière page)

DUREE DU MODULE

- Module de 84 heures en centre (77h stage de base – 21h approfondissement et préparation à l'oral)
- Certification devant une commission d'évaluation composée d'un expert DRJSCS et d'un professionnel : ½ journée

Stage pratique de minimum de 14 jours (dont 4 nuitées minimum) à réaliser durant l'été 2018 dans un ACM avec une fonction de directeur adjoint ou de directeur

OBJECTIF

Assurer les missions de direction d'accueil de loisirs ou de séjours de vacances et en assurer la coordination pédagogique

PROGRAMME DE FORMATION

1^{ère} partie - 9 jours

- Construction du projet pédagogique : gestion des ressources humaines, administration, sécurité, législation, gestion de l'accueil des enfants et parents, communication, économat, comptabilité, budget prévisionnel, préparation du séjour, rôle de formateur du directeur.
- Réfléchir sur des thèmes tel que l'autorité, la mixité, conduites addictives, les conflits....

Stage pratique de direction

- Mise en œuvre du projet pédagogique, gestion des aspects administratifs et organisationnels, gestion de l'équipe pédagogique et technique, mise en place des outils d'évaluation.

2ème partie – 3 jours

- Analyse de pratique
- Approfondir des notions au regard des besoins des stagiaires
- Préparation à l'oral

Suivi individualisé – projet pédagogique et rapport de direction- 2 jours

Suivi du projet pédagogique en juin 2019 (2h)

Suivi du rapport de direction en octobre 2019 (2h)

EQUIPE PEDAGOGIQUE

Formateur·trice Merlet et ardam

LIEU DE FORMATION

La 1^{ère} partie du module se déroulera au Merlet – 30 270 St Jean du Gard

La 2^{nde} partie du module à l'ardam – 34 140 MEZE

COÛT

Demander un devis

CERTIFICATION

1 groupe d'épreuves en 3 parties est proposé par l'organisme de formation, organisé autour d'une expérience de direction d'un ACM :

Cette expérience de direction (stage pratique) est de 14 jours au minimum. Les jours de préparation ne sont pas inclus dans cette durée.

Son organisation peut être au choix :

- *Dans un ALE avec une déclaration sur trois semaines consécutives intégrant au moins un mini séjour de 4 nuitées*
- *Sur des séjours de vacances (d'au moins quatre nuitées), fractionnés en deux séjours maximum*
- *Sur un séjour de vacances (au moins quatre nuitées) complété par une période en continue en ALE*

Le·la candidat·e présente un projet pédagogique cohérent avant de partir en stage.

C'est l'objet de la Partie 1 de la certification.

Un bilan de la conduite de la direction par l'organisateur de l'ACM, compétent du fait de sa qualification et de son expérience de direction, fait l'objet de la Partie 2 de la certification.

L'écriture d'un rapport sur son expérience de direction permet au·à la candidat·e de prendre du recul sur sa pratique et de développer des capacités d'analyse qui lui permettront de progresser. Le rapport de direction et sa soutenance font l'objet de la Partie 3 de la certification,

EPREUVES	TYPE D'EPREUVE	SOUS-COMMISSION D'EVALUATION	PLANIFICATION
Partie 1 : Projet pédagogique de direction	Projet pédagogique de direction rédigé par le/la candidat/e.	2 formateur/trice/s de l'Organisme de Formation	Le 16 juin 2019 Rattrapage : minimum 15 j avant le début de la direction.
Partie 2 : Bilan conduite de la direction	Avis sur l'expérience de direction d'ACM du/de la candidat/e.	Le/la représentant/e de l'organisateur de l'ACM	Sur les vacances d'été 2019 Rattrapage : sur un deuxième séjour prévu durant les vacances d'été
Partie 3 : Rapport de direction	Dossier écrit portant sur l'analyse des fonctions de direction vécues en stage pratique et sur l'évaluation de son projet pédagogique Présentation orale	1 professionnel/le et 1 expert/e de la DRJSCS	Le 2 décembre 2019 Rattrapage : 27 janvier 2020

PIECES ADMINISTRATIVES A FOURNIR POUR LE DOSSIER D'INSCRIPTION

- Fiche d'inscription ardam
- Une attestation de responsabilité civile
- Extrait du casier judiciaire n°3 (demande en ligne sur <https://www.cjn.justice.gouv.fr/cjn/b3/EJE20c>)
- Modalités de règlement
- Fiche d'inscription DRJSCS
- Une photocopie recto verso de la carte d'identité, du passeport ou titre de séjour en cours de validité (Photocopie du permis de conduire non recevable)
- la photocopie du diplôme autorisant l'inscription en formation (diplôme BPJEPS) ou une attestation d'inscription à la formation conduisant à ce diplôme.

- Pour l'envoi du diplôme : 1 chèque de 16€ à l'ordre de l'ardam

- Pour les demandeurs d'emplois :
 - o La fiche de prescription validée et délivrée par un organisme prescripteur (Pôle Emploi, Mission Locale, Cap Emploi, CIDF, services sociaux du Conseil Départemental...)